

**Conseil général de la Seine-Saint-Denis**

**Archives du Parti communiste français**

# **Fonds Marcel WILLARD**

**1940-1957**

**308 J 1-22**

**Répertoire numérique réalisé par Pierre Boichu sous la direction de Guillaume Nahon, directeur  
des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis**

**Novembre 2009**

**Archives départementales de la Seine-Saint-Denis**



## INTRODUCTION

### **Notice biographique<sup>1</sup>**

Né et mort à Paris : 25 juillet 1889-17 février 1956. Avocat à la Cour d'appel ; secrétaire du groupe des avocats communistes. Secrétaire général à la Justice à la Libération, membre du Conseil de la République.

Issu d'un milieu bourgeois, Marcel Willard fait des études secondaires à Paris puis à la Faculté de droit. Mobilisé en août 1914, démobilisé le 31 juillet 1919 comme lieutenant de réserve, il adhère peu après son retour à la vie civile à la section du 5<sup>ème</sup> arrondissement du Parti socialiste SFIO où il s'engage en faveur de l'adhésion à la 3<sup>ème</sup> Internationale. À partir de 1923, il milite à la 5<sup>ème</sup> section de la fédération communiste de la Seine et est désigné secrétaire d'un groupe d'avocats communistes tout d'abord plus ou moins informel. Liant son militantisme et sa vie professionnelle, il devient dans les années vingt chroniqueur judiciaire à *l'Humanité* tout en assurant la défense de nombreux militants.

Lorsqu'est créé en 1925 à l'instigation du Secours rouge international (SRI) un Comité de défense contre la terreur blanche dans les Balkans, Marcel Willard en est l'un des animateurs. Préparant un premier voyage à Sofia mais ne pouvant se réclamer officiellement du SRI pour obtenir l'autorisation d'entrer en Bulgarie, il invente l'existence et les statuts d'une Association juridique internationale (AJI) qui devait naître effectivement quatre ans plus tard.

Au sein du SRI et ultérieurement de l'AJI dont il est l'un des principaux animateurs, Marcel Willard joue un rôle de tout premier plan dans les campagnes de solidarité matérielle, morale et juridique à l'égard des victimes du fascisme dans le monde. A partir de 1933, il assure la défense d'antifascistes allemands puis, en octobre de la même année, se rend en Allemagne pour participer à la campagne de défense du communiste G. Dimitrov.

Marcel Willard anime tout au long des années 30 le groupe des avocats communistes qui apporte notamment son aide juridique au gouvernement républicain espagnol à partir de 1936. En 1940, il est désigné défenseur principal et joue à ce titre un rôle de premier plan dans le procès intenté contre les députés communistes aux mois de mars et avril. Dès la fin de ce procès, Marcel Willard entre dans la clandestinité et quitte Paris qu'il rejoint à la fin du printemps 1944. À la Libération, il est le premier secrétaire général à la Justice. Dans les années qui suivent, il joue un rôle moteur dans la commission d'instruction de la haute-cour de Justice, participe aux procès Pétain et Laval et assiste au procès de Nuremberg.

Directeur de cabinet du ministre du Travail – le communiste A. Croizat – en novembre 1945, Marcel Willard est désigné pour siéger au Conseil de la République l'année suivante. Il y préside notamment la commission de la Justice.

En mars 1950, Marcel Willard défend les militants du Rassemblement démocratique africain (RDA), avec Renée Stibbe et Henri Douzon puis, à la demande du RDA, entreprend une tournée d'Abidjan à Bamako pour expliquer l'importance du procès. A l'automne 1950, il constitue un cabinet avec trois avocats communistes, Pierre Braun, Michel Bruguier et Henri Douzon. En liaison avec le bureau politique du PCF, ce cabinet s'occupe principalement d'affaires politiques et notamment de la défense de militants anticolonialistes poursuivis en France, tels Raymonde Dien ou les dirigeants et militants communistes poursuivis après la violente manifestation du 28 mai 1952 organisée par la PCF contre la venue à Paris du général américain Ridgway.

Marié en 1921 à Germaine Granjux, Marcel Willard eut un fils, Claude Willard.

### **Historique du fonds**

Le fonds Marcel Willard, remis à la Bibliothèque marxiste de Paris par son fils Claude<sup>2</sup> en 1975 et alors conservé sous la cote H, a été déposé en 2004 avec le fonds du Parti communiste français aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre de la convention signée entre le PCF et le conseil général de la Seine-Saint-Denis. Il compte 22 articles (pour 1,25 ml), et a été enregistré aux Archives départementales sous la cote 308 J.

### **Présentation du fonds**

Il semblerait, au vu notamment des notes manuscrites et des quelques correspondances contenues dans les archives, que ce fonds a été constitué par Marcel Willard à partir de dossiers dont il n'a pas été systématiquement le producteur. Le cas du dossier consacré à la défense de Raymonde Dien est à ce titre exemplaire, puisque Marcel Willard n'a pas été parmi les avocats de la militante communiste, défendue par Michel Bruguier, André Jouanneau, Robert Bry, Marie-Louise Jacquier-Cachin. Marcel Willard a donc produit, conservé ou réuni des archives peut-être dans le but de constituer une documentation pour la réédition de son ouvrage *La défense accusée* en 1955 – un chapitre concerne les suites judiciaires de la manifestation

---

<sup>1</sup> Rédigée sur la base de la notice de Michel Dreyfus (*Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*. Cédérom, Paris : Éditions de l'Atelier, 1997).

<sup>2</sup> Historien, professeur à l'université Paris 8, Claude Willard a également déposé ses archives aux archives départementales de la Seine-Saint-Denis (cote 212 J).

du 28 mai 1952 –, ou simplement parce que le travail des avocats communistes étant collectif, les dossiers tournaient et ont été conservés par Marcel Willard.

Le fonds Marcel Willard est intégralement composé d'archives relatives à des affaires politiques. Elles portent :

- d'une part sur la défense de Serge Ravanel, colonel menacé de sanctions disciplinaires après une intervention dans un meeting des Combattants de la paix et de Raymonde Dien, militante communiste arrêtée en février 1950 puis poursuivie pour s'être couchée sur les voies lors du passage d'un train de blindés à destination de l'Indochine,
- d'autre part sur celle de militants communistes poursuivis dans le cadre du "complot des pigeons", vague de répression touchant les militants du Parti communiste français et d'organisations qui lui sont proches après la violente manifestation du 28 mai 1952 contre la nomination à Paris du général américain Ridgway, ancien responsable des troupes américaines en Corée, à la tête des forces de l'OTAN, manifestation à l'issue de laquelle Jacques Duclos puis de nombreux militants sont arrêtés et placés en détention.

Ces archives, essentiellement composées de pièces de procédure et de documents produits ou réunis par les avocats des militants et dirigeants communistes poursuivis, illustrent le pendant judiciaire de l'activité anticoloniale du Parti communiste français dans un contexte de guerre froide et de conflit en Indochine. Si elles permettent d'aborder la question de l'activité d'avocats au service de la cause anticoloniale telle qu'elle était défendue par le PCF, au moyen de stratégies de défense ou s'entremêlent arguments juridiques et politiques, elles donnent aussi de précieux renseignements sur l'organisation interne du PCF et de ses rapports avec ses "organisations de masse". Ainsi les rapports d'expertise (308 J 3), certes commandés par une justice sensible à la pression politique dans une époque où le contexte politique international et la situation politique intérieure portent à la répression anticommuniste, offrent-ils un tableau précis d'une galaxie communiste structurée bien au-delà du seul PCF.

### **Structure du fonds**

Le classement des archives Willard a nécessité la définition d'un plan de classement structuré en 3 ensembles :

- Un premier ensemble (308 J 1-15) réunit les documents produits par la justice et les avocats de la défense dans le cadre des procédures engagées à la suite de la manifestation du 28 mai 1952. S'y trouve notamment un dossier relatif aux poursuites engagées contre Ali Yata, alors secrétaire général du Parti communiste marocain,
- Un second ensemble se compose de deux dossiers constitués par les avocats dans le cadre d'affaires concernant Raymonde Dien et le colonel Serge Ravanel (304 J 308 J 16-17),
- Un dernier ensemble (308 J 18-22) est constitué de la documentation, notamment juridique, réunie par les avocats dans le cadre de leur activité.

## SOURCES COMPLEMENTAIRES / INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

### **Quelques sources complémentaires**

Nous nous contenterons ici de donner quelques indications sur des fonds d'avocats communistes liés par leur activité à Marcel Willard et de fonds comportant des dossiers relatifs aux suites judiciaires de la manifestation du 28 mai 1952. Pour un appareil de sources exhaustif sur la question du PCF et de la justice, voir l'ouvrage de Frédérick Genevée, *Le PCF et la justice*. (voir indications bibliographiques).

#### *Archives départementales de la Seine-Saint-Denis*

- Fonds Jean Fonteyne (310 J) [avocat, aux cotés de Marcel Willard, au procès des députés communistes de mars-avril 1940]
- Fonds Jacques Duclos (293 J) [un dossier de ce fonds contient des archives relatives au "complot des pigeons" (293 J 1)]

#### *Autres institutions*

- Fonds Jean Fonteyne, Centre d'études et de documentation guerre et sociétés contemporaines (Belgique)
- Fonds Paul Vienney, Musée de l'histoire vivante (Montreuil)
- Fonds Jacques Duclos, Musée de l'histoire vivante (Montreuil)
- Fonds Joë Nordmann, Musée de la Résistance nationale (Champigny) / Institut d'histoire du temps présent
- Fonds Pierre Stibbe, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (Nanterre)

### **Indications bibliographiques**

La manifestation Ridgway et ses conséquences ont été largement commentées et étudiées par les historiens du communisme français. Nous renvoyons donc le lecteur vers les histoires générales du PCF.

Nous avons utilisé plus spécifiquement dans le cadre du traitement de ce fonds, en ce qui concerne le contexte politique dans lequel les documents du fonds ont été produits et l'activité des avocats communistes :

- BRUNEL, Anne ; NORDMANN, Joë. *Aux vents de l'histoire*. Mémoires. Paris : Actes sud, 1996, 380 p.
- GENEVÉE, Frédérick. *Le PCF et la justice. Des origines aux années cinquante, organisation, conceptions, militants et avocats communistes face aux normes juridiques*. Clermont-Ferrand : Presses universitaires de la Faculté de droit de Clermont-Ferrand, 2006, 492 p.
- PIGENET, Michel. *Au cœur de l'activisme communiste des années de Guerre froide. "La manifestation Ridgway"*. Paris : L'Harmattan, 1992, 175 p.
- TARTAKOWSKY, Danielle. *Les manifestations de rue en France. 1918-1968*. Paris : Publications de La Sorbonne, 1998, 869 p.
- WILLARD, Marcel. *La défense accusée*. Paris : Éditions sociales, 1955, 351 p. [un chapitre est consacré par l'auteur au "complot des pigeons" et à ses suites judiciaires]
- *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*. Cédérom, Paris : Éditions de l'Atelier, 1997
- *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. De 1940 à mai 1968*. Paris : Éditions de l'Atelier [5 tomes parus à ce jour]





## **REPertoire NUMERIQUE**





## SOMMAIRE

308 J 1-15	POURSUITES ENGAGEES SUITE AUX EVENEMENTS DU 28 MAI 1952 (1952-1957) .....	11
308 J 1-7	PROCEDURES GENERALES, 1952-1957.....	12
308 J 1	Information JACQUINOT et enquêtes préliminaires JAQUINOT et ROTH, 1952.....	12
308 J 2-5	Procédure instruite contre GERBER, SOUQUIÈRE et tous autres, 1952-1955.....	12
308 J 6	Réquisitoires définitifs, 1953-1956.....	13
308 J 7	Arrêts de la chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Paris, 1956-1957.....	13
308 J 8-15	ACTIVITE DE LA DEFENSE, 1952-1956 .....	13
308 J 8	Schéma de mémoire des avocats / note sur le réquisitoire / phrases caractéristiques d'un réquisitoire, s.d.....	13
308 J 9	Revendication du régime politique, 1952-1953.....	13
308 J 10	Procédures devant la chambre des mises en accusation avant le 30 juillet 1953 / rejets de mises en liberté, 1952-1953.....	14
308 J 11	Plainte de Paul LAURENT contre le juge d'instruction Pierre DUVAL / requête en suspicion légitime à l'égard des juges MICHEL et DUVAL, 1953.....	14
308 J 12	Procédure FRACHON et autres, 1952-1953.....	14
308 J 13	Mémoire en réponse au réquisitoire définitif du 24 janvier 1956, 1956.....	14
308 J 14-15	Défense de militants poursuivis, 1952-1955.....	14
308 J 16-17	AUTRES AFFAIRES (1950-1951).....	16
308 J 16	Colonel Serge RAVANEL, 1950.....	16
308 J 14	Raymonde DIEN, 1950-1951.....	16
308 J 18-22	DOCUMENTATION (1949-1953).....	17
308 J 18	Positions de la CGT sur la guerre d'Indochine, 1949-1950.....	17
308 J 19-20	Suites des événements du 28 mai 1952, 1940-1953.....	17

## **TABLE DES SIGLES**

<b>ARAC</b>	<b>Association républicaine des anciens combattants</b>
<b>CGT</b>	<b>Confédération générale du travail</b>
<b>FSM</b>	<b>Fédération syndicale mondiale</b>
<b>PCF</b>	<b>Parti communiste français</b>
<b>SPF</b>	<b>Secours populaire français</b>
<b>UFF</b>	<b>Union des femmes françaises</b>
<b>UJRF</b>	<b>Union de la jeunesse républicaine de France</b>

## 308 J 1-15 POURSUITES ENGAGEES SUITE AUX EVENEMENTS DU 28 MAI 1952 (1952-1957)

### 308 J 1-7 PROCEDURES GENERALES.

1952-1957

#### 308 J 1 Information JACQUINOT et enquêtes préliminaires JACQUINOT et ROTH.

*Nota : cette information pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État est ouverte à Paris devant le juge JACQUINOT, à Toulon devant le juge ROTH. Les documents réunis dans le cadre de cette information ont servi à la signature de l'ordre d'informer le 8 août 1952 contre GERBER, SOUQUIÈRE et tous autres, aux perquisitions et arrestations d'octobre 1952 ainsi qu'à la demande de levée d'immunité parlementaire engagée contre DUCLOS, FAJON, BILLOUX, GUYOT, FEIX et MARTY.*

Procès-verbaux de perquisitions, dépositions, procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation, liste de scellés, copies des procès-verbaux, copies dactylographiées de commissions rogatoires.

Mai-juillet 1952

#### 308 J 2-5 Procédure instruite contre GERBER, SOUQUIÈRE et tous autres.

1952-1955

#### 308 J 2 Information générale.

Commission rogatoire ordonnée par le juge Yves MICHEL dans le cadre de la procédure instruite contre GERBER et SOUQUIÈRE (7 octobre 1952), procès-verbaux de transport des juges d'instruction Yves MICHEL et Pierre DUVAL, procès-verbaux de perquisitions (7 octobre 1952-24 mars 1953), état du dossier au 15 avril 1953 établi par les avocats de la défense et composition du dossier de procédure et scellés, inventaire des pièces figurant à l'information générale (16 juin 1953), copies de pièces figurant à l'information générale (s.d.), liste de scellés (systèmes de cotations numérique et alphanumérique, s.d.)

Octobre 1952-juin 1953

#### 308 J 3 Rapports / expertises.

*Nota : Les experts Jean HAUTDIDIER et Marcel LACOUT, commis par le juge Yves MICHEL ont pour mission de "rechercher, dans le domaine de l'expertise, l'origine des fonds ayant alimenté, directement ou indirectement, les comptes de banque ou de chèque-postaux ouverts au nom des organismes, associations, syndicats, coopératives, sociétés civiles ou commerciales, personnes physiques, dépendant ou relevant à un titre quelconque du Parti communiste français." Le rapport présent dans ce dossier est incomplet.*

*Le commissaire DUCRET est chargé quant à lui de produire un rapport de synthèse pour démontrer, selon les termes employés par les avocats de la défense dans une note :*

*"- d'une part que les différentes organisations démocratiques devaient être considérées exclusivement comme stellites du Parti,*

*- d'autre part que l'inspirateur et dirigeant de l'entreprise était Maurice THOREZ."*

Rapport DUCRET : rapport en 7 parties : I. Introduction. Plan et méthodes ; II. Les thèmes de propagande. Exposé chronologique ; III. Actes matériels. Exécution et consignes ; IIII. Thèmes de propagande tombant sous le coup de l'article 76.3 du Code pénal ; V. Existence d'une organisation ; VII. Identification des dirigeants et responsables. (Partie III manquante). [13 novembre 1952]

Rapport financier établi par Jean HAUTDIDIER et Marcel LACOUT : compte rendu provisoire des experts de René LACOUT et Jean HAUTDIDIER (29 mai 1953), rapport dactylographié incomplet (5 janvier 1955). (1953-1955)

[1952-1955]

308 J 4 Interrogatoires et déclarations d'inculpés.

*Nota : il s'agit de Benoît FRACHON, Louis BAILLOT, Guy DUCOLONÉ, Paul LAURENT, Alain LE LÉAP, MEUNIER, MOLINO, André STIL, André TOLLET. Le dossier contient aussi des copies de pièces de procédure.*

Déclarations et procès-verbaux d'audition.

Octobre 1952 – décembre 1953

308 J 5 Diverses copies de pièces de procédure.

s.d.

308 J 6 Réquisitoires définitifs.

Réquisitoire définitif établi par Tribunal militaire de Paris. (15 juin 1953)

Réquisitoire définitif faisant suite au réquisitoire définitif du 16 juin 1953 dans la procédure suivie contre Jean GERBER, André SOUQUIÈRE, Jean MESSER, Robert GELLY, Ali YATA. (24 janvier 1956)

1953-1956

308 J 7 Arrêts de la chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Paris.

Copie de l'arrêt de la chambre des mises en accusation dans la procédure suivie contre DUCOLONÉ, BAILLOT, MÉROT et autres (s.d., après le 12 juillet 1956), notes sur la structure du dossier d'instruction (19 février 1956), notes manuscrites (non identifiées), arrêt de la chambre des mises en accusation Paris dans l'affaire DUCOLONÉ et tous autres (20 juin 1957).

1956-1957

**308 J 8-15 ACTIVITE DE LA DEFENSE.**

**1952-1956**

308 J 8 Schéma de mémoire des avocats / note sur le réquisitoire / phrases caractéristiques d'un réquisitoire.

s.d.

308 J 9 Revendication du régime politique.

Mandats d'amener, d'arrêt ou de dépôt contre Marcel DUFRICHE, Benoît FRACHON, André STIL, André TOLLET, Lucien MOLINO (mars 1953), lettres de Henri DOUZON au garde des Sceaux (10 août 1953) demandant le bénéfice du régime politique pour Alain LE LÉAP, Lucien MOLINO, André STIL, Guy DUCOLONÉ détenus pour les uns depuis octobre 1952, pour les autres depuis mars 1953 à la prison de Fresnes, lettre d'Alain LE LÉAP au garde des Sceaux (24 décembre 1952), lettre d'un avocat au garde des Sceaux relatif au refus de faire bénéficier aux inculpés de l'affaire LE LÉAP, DUCOLONÉ et autres le régime politique, lettre de Alain LE LÉAP, Guy DUCOLONÉ, Paul LAURENT, Louis BAILLOT et Jean MENNE au directeur [de la prison de Fresnes] demandant la satisfaction de revendications sur leur régime carcéral (s.d.), lettre du directeur de l'administration pénitentiaire refusant d'accorder le bénéfice du régime politique à Alain LE LÉAP, Guy DUCOLONÉ, MEUNIER et Louis BAILLOT (25 novembre 1952), lettre d'un avocat au garde des Sceaux demandant le bénéfice du régime politique pour Alain LE LÉAP, Guy DUCOLONÉ, Paul LAURENT, Louis BAILLOT et MEUNIER (10 novembre 1952).

Novembre 1952 – août 1953

- 308 J 10 Procédures devant la chambre des mises en accusation avant le 30 juillet 1953 / rejets de mises en liberté.  
Extraits d'arrêtés de la chambre de mise en accusation (4 juin 1953), demandes de mise en liberté provisoire, mémoires des avocats de la défense.  
Novembre 1952-juin 1953
- 308 J 11 Plainte de Paul LAURENT contre le juge d'instruction Pierre DUVAL / requête en suspicion légitime à l'égard des juges MICHEL et DUVAL.  
*Nota : le 12 février 1953, le juge d'instruction Pierre DUVAL convoque dans son bureau Alain LE LÉAP, Louis BAILLOT, Guy DUCOLONÉ, MEUNIER et Paul LAURENT pour une ouverture de scellés provenant d'une perquisition effectuée au siège de l'ARAC de Marseille. Des incidents émaillent la séance au cours de laquelle Paul LAURENT soutient avoir été giflé par le juge DUVAL.*  
Arrêt de la chambre des mises en accusation près la cour d'appel de Paris (12 juin 1953), conclusions des avocats, lettres au bâtonnier, au président de la république, au président du Conseil supérieur de la magistrature, déclarations des témoins, lettres et plaintes au premier président de la cour d'appel de Paris, lettres au juge MICHEL, enquête officieuse (déclarations, dépositions), requête en suspicion légitime déposée à la chambre criminelle de la cour de cassation à l'égard des juges MICHEL et DUVAL, conclusions des avocats, notes sur l'affaire, procès-verbaux d'auditions de témoins, lettres du commissaire du gouvernement près le tribunal militaire de Paris, rapport complémentaire du juge Michel DUVAL, information du juge DUVAL au commissaire du gouvernement près le tribunal militaire permanent de Paris (12 février 1953), procès-verbaux d'information, procès-verbal d'ouverture et de transformation de scellés (12 février 1953), attestation de l'administration pénitentiaire, observations complémentaires à la requête en suspicion légitime des avocats des plaignants, enquête du commissaire du gouvernement, note manuscrite (écriture non identifiée), arrêt confirmant l'ordonnance de non-lieu.  
Février-juin 1953
- 308 J 12 Procédure FRACHON et autres.  
Arrêt de la chambre des mises en accusation [8 octobre 1952], 1<sup>er</sup> mémoire du 8 septembre 1953, mémoires de la défense à messieurs les présidents et conseillers composant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, lettre de Marcel HÉRAUD, bâtonnier de l'Ordre des avocats, au président de la cour d'appel de Paris (18 septembre 1953), extrait du *Bulletin de cassation criminelle*, lettre de Marcel WILLARD et Marcel HÉRAUD au juge (9 novembre 1953), lettre de Benoît FRACHON aux présidents et conseillers composant la chambre des mises en accusation (s.d.), arrêt de la chambre des mises en accusation (26 novembre 1953), listes de cotes.  
1952-1953
- 308 J 13 Mémoire en réponse au réquisitoire définitif du 24 janvier 1956.  
Différentes versions du mémoire (certaines avec annotations), copie d'un arrêt de la chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Paris dans l'affaire VIDAL et autres (12 juillet 1956), liste d'avocats à la cour de Paris comportant des annotations manuscrites, conclusions adressées à messieurs les président et conseillers composant la chambre des mises en accusation près la cour d'appel de Paris dans l'affaire LE LÉAP et autres inculpés contre ministère public, lettres de Joë NORDMANN, règlement intérieur du barreau de Paris.  
1956
- 308 J 14-15 Défense de militants poursuivis.  
1952-1955
- 308 J 14 DUPREY et CYFERSTAIN.

Note, lettre de Roland WEYL à Pierre BRAUN (16 avril 1954) et lettre d'André MAYER à Roland WEYL.

1954

308 J 15 Ali YATA.

*Nota : certains documents concernent d'autres procédures engagées (notamment plainte de Paul LAURENT contre le juge DUVAL) ou d'autres prévenus.*

Projet de plainte à monsieur le doyen des juges d'instruction près le tribunal de la Seine, correspondance, copies de pièces de procédure (dont listes de pièces saisies dans le cadre des perquisitions effectuées en Afrique du nord et interrogatoires), notes, études juridiques, notes manuscrites (dont notes prises au cours d'auditions par le juge), mémoires de la défense, rapports médicaux, droit de réponse de Ali YATA au *Monde*.

1952-1955

## 308 J 16-17 AUTRES AFFAIRES (1950-1951)

308 J 16 Colonel Serge RAVANEL.

*Nota : selon les documents contenus dans ce dossier, sur ordre du ministre de la Défense nationale daté du 31 mai 1950, le général commandant de la région militaire de Paris charge une commission d'enquête de se prononcer sur la mise en réforme de Serge RAVANEL pour faute grave contre la discipline, pour avoir fait état de son grade sans autorisation préalable au cours d'une manifestation à caractère politique et d'avoir à cette occasion émis des propos de nature à porter atteinte à la discipline et au moral des troupes. Il s'agit là des conséquences de déclarations tenues lors d'une réunion des Combattants de la paix à la Halle aux grains de Toulouse, pour la défense de Jean VERDIER, soldat inculpé d'avoir distribué des tracts contre la guerre au Vietnam.*

Documentation sur le statut des officiers en congé interrupteur, note manuscrites (écriture non identifiée), lettre d'un témoin, copies de pièces de procédure.

1950

308 J 17 Raymonde DIEN.

*Nota : selon la correspondance contenue, le dossier pourrait avoir été constitué par Michel BRUGUIER, l'un des avocats de Raymonde DIEN aux côtés d'André JOUANNEAU, de Robert BRY, de Marie-Louise JACQUIER-CACHIN.*

Documentation (brochure éditée par le SPF et l'UFF ("Raymonde Dien. Héroïne de la paix. Symbole du combat pour la justice et la liberté."), coupures de presse, correspondance (1950-1951), pièces de procédures originales et copies de pièces de procédure, dépositions de témoins de la défense, listes de témoins de la défense, schéma manuscrit d'une des plaidoiries de la défense (écriture non identifiée).

1950-1951



### 308 J 18-22 DOCUMENTATION (1940-1953)

- 308 J 18      Positions de la CGT sur la guerre d'Indochine.  
Communiqués, résolutions, circulaires, appels émis par la direction nationale de la CGT.  
1949-1950
- 308 J 19-20   Suites des évènements du 28 mai 1952.  
1940-1953
- 308 J 19      Alain LE LÉAP / Lucien MOLINO.  
Schéma d'intervention de la CGT à utiliser pour les réunions du 1<sup>er</sup> mai 1950, déclaration du bureau de la CGT, brochure de la FSM ("Les conditions de vie, de travail et de lutte des travailleurs des transports et des ports en Afrique et à Madagascar"), circulaire aux unions départementales de la CGT signée Alain LE LÉAP, extrait de la demande d'autorisation de poursuite de membres de l'Assemblée nationale, note sur la guerre d'Indochine, déclaration d'inculpés, schéma d'un cours d'Alain LE LÉAP à l'école centrale de la CGT sur la lutte pour la paix, exemplaires de *la Vie Ouvrière* contenant des articles de Lucien MOLINO.  
1950-1952
- 308 J 20      Déclarations de la défense / opinions de personnalités.  
Lettres d'inculpés, communiqués de presse, déclarations et protestations des défenseurs, étude juridique sur l'affaire, protestations et déclarations contre l'emprisonnement d'inculpés.  
Octobre 1952-avril 1953
- 308 J 21      Coupures de presses.  
Octobre 1952-novembre 1953
- 308 J 22      Documentation et études juridiques.  
Demande en autorisation de poursuite contre Jacques DUCLOS, Étienne FAJON, François BILLOUX, Raymond GUYOT, André MARTY (annexe au procès-verbal de la séance de l'Assemblée nationale du 21 octobre 1952), avant-rapport de Roger DUVEAU à la commission des affaires parlementaires, appel aux membres de l'Assemblée nationale contre la proposition de loi DUVEAU et liste de signataires, déclaration d'avocats, déclaration de Jacques DUCLOS à la sous-commission des immunités parlementaires, journaux, revues juridiques, coupures de presse, notes (dont note sur la levée d'immunité parlementaire de Marcel CACHIN), notes manuscrites, correspondance de [Marcel WILLARD] (dont différentes versions dont une manuscrite d'une lettre au *Monde* sur l'application du décret loi SÉROL), schéma d'intervention de la CGT à utiliser pour les réunions du 1<sup>er</sup> mai 1950, citations extraites de la presse, statuts de l'UJRF, du Comité français de la jeunesse démocratique.  
1940-1953

# INDEX

<b><u>B</u></b>		<b><u>M</u></b>	
BAILLOT, Louis	308 J 4, 7, 9, 11	MARTY, André	308 J 1, 22
BILLOUX, François	308 J 1, 22	MAYER, André	308 J 14
BRAUN, Pierre	308 J 14	MENNE, Jean	308 J 9
BRUGUIER, Michel	308 J 17	MÉROT	308 J 7
BRY, Robert	308 J 17	MESSER, Jean	308 J 6
		MEUNIER	308 J 4, 9, 11
<b><u>C</u></b>		MICHEL, Yves	308 J 2-3, 11
CACHIN, Marcel	308 J 22	MOLINO, Lucien	308 J 4, 9, 19
CYFERSTAIN	308 J 14	<b><u>N</u></b>	
		NORDMANN, Joë	308 J 13
<b><u>D</u></b>		<b><u>R</u></b>	
DIEN, Raymonde	308 J 16		
DOUZON, Henri	308 J 9	RAVANEL, Serge (colonel)	308 J 16
DUCLOS, Jacques	308 J 1, 22	ROTH	308 J 1, 2
DUCOLONÉ, Guy	308 J 4, 7, 9, 11	<b><u>S</u></b>	
DUCRET (commissaire)	308 J 3		
DUFRICHE, Marcel	308 J 9	SÉROL, Albert	308 J 22
DUPREY	308 J 14	SOUQUIÈRE, André	308 J 1-6
DUVAL, Pierre	308 J 2, 11, 15	STIL, André	308 J 4, 9
DUVEAU, Roger	308 J 22	<b><u>I</u></b>	
<b><u>E</u></b>			
FAJON, Etienne	308 J 1, 22	THOREZ, Maurice	308 J 3
FEIX, Léon	308 J 1	TOLLET, André	308 J 4, 9
FRACHON, Benoît	308 J 4, 9, 12	<b><u>V</u></b>	
<b><u>G</u></b>			
GELLY, Robert	308 J 6	VERDIER, Jean	308 J 16
GERBER, Jean	308 J 1-6	VIDAL	308 J 13
GUYOT, Raymond	308 J 1, 22	<b><u>W</u></b>	
<b><u>H</u></b>			
HAUTDIDIER, Jean	308 J 3	WEYL, Laurent	308 J 14
HÉRAUD, Marcel	308 J 12	<b><u>Y</u></b>	
<b><u>J</u></b>			
JACQUIER-CACHIN, Marie-Louise	308 J 17	YATA, Ali	308 J 6, 15
JACQUINOT	308 J 1, 2		
JOUANNEAU, André	308 J 17		
<b><u>L</u></b>			
LACOUT, Marcel	308 J 3		
LAURENT, Paul	308 J 4, 9, 11, 15		
LE LÉAP, Alain	308 J 4, 9, 11, 13, 19		



## **ANNEXE**



## **CONVENTION ENTRE LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS ET LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

Entre

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par Monsieur le Président du Conseil général, en vertu de la délibération de la commission permanente

D'UNE PART

Et

Le Parti communiste français, représenté par Madame la Secrétaire nationale

D'AUTRE PART

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

### **Article 1 :**

Le Département de la Seine-Saint-Denis et le Parti communiste français décident de coopérer pour la sauvegarde, la collecte, le traitement, la conservation, la communication et la mise en valeur du patrimoine archivistique du Parti communiste français dépendant de sa direction nationale, qui a fait l'objet d'un classement par l'Etat comme "archives présentant du point de vue de l'histoire un intérêt public", afin de constituer aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis un centre des archives du Parti communiste ouvert au public.

La direction nationale du Parti communiste français se réserve la possibilité d'associer toute structure de son choix, associative ou autre, à l'exécution de la présente convention, sous réserve de notifier au Département la nature de la relation qu'elle entretiendra avec la structure qu'elle aura choisi et la personne habilitée à représenter le Parti communiste français au sein de cette structure.

### **Article 2 :**

Le déposant s'engage à déposer les fonds à titre permanent, suivant un calendrier qui sera défini entre les parties.

Ce dépôt est valide pour une période de trois ans reconductible tacitement. Le Parti communiste assume pendant une phase transitoire la préparation et le traitement des fonds. La Bibliothèque marxiste de Paris, partie du fonds patrimonial classé, relève de la présente convention ; le traitement et la communication de ses collections ressortiront d'une collaboration avec l'Université Paris 13. Son cas fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Le déposant s'engage à fournir l'intégralité des instruments de travail en sa possession (fichiers, catalogues...).

### **Article 3 :**

Les fonds déposés sont conservés dans les locaux des Archives départementales qui en assument le traitement définitif (conditionnement et conservation matérielle, classement, indexation, rédaction d'inventaires, valorisation). Les opérations de transfert sont à la charge du département de la Seine-Saint-Denis.

Pour ce qui concerne précisément la communication des fonds déjà inventoriés et ouverts à la consultation – en particulier les archives des instances de direction (Comité central, Bureau politique, Secrétariat) – ils devront être communiqués dès leur dépôt dans les mêmes conditions que celles qui sont actuellement en vigueur au siège du Parti communiste français.

Le programme de travail archivistique – opérations de classement et d'élaboration des instruments de recherche – sera soumis à une évaluation annuelle des deux parties contractantes . Ce programme de travail sera proposé dans les trois mois qui suivront le dépôt des archives aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis.

### **Article 4 :**

Au delà de la sauvegarde, du classement et de la communication des fonds, la présente convention se fixe un objectif général de valorisation des fonds qui vise à :

- inciter au développement de la recherche historique autour du communisme français en contribuant à la mise en place d'un pôle de recherches sur le Parti communiste français et plus largement sur le mouvement ouvrier à partir des ressources des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis ;

- pour ce faire, la convention se donnera les moyens de construire un partenariat avec diverses institutions scientifiques ou culturelles, en s'appuyant sur un comité de pilotage qui aura pour mission d'éclairer la mise en œuvre de la politique de valorisation. Formé de représentants du département et de membres dûment désignés par la direction nationale du Parti communiste, ce comité de pilotage s'adjoindra – à titre consultatif – un certain nombre de personnalités scientifiques désignées pour leur compétence, en fonction des projets qui auront été choisis.

- ce partenariat prendra en compte, entre autres, les Universités Paris 13 et Paris 8 qui sont déjà impliquées dans un partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis. Il intégrera également l'Université de Bourgogne, notamment en

prolongeant une coopération pour la constitution et la valorisation d'une base de données à partir du traitement informatisé et de la numérisation d'archives de direction.

**Article 5 :**

La communication des documents se fait aux archives départementales selon les modalités fixées par le règlement de celle-ci.

Les règles de communicabilité sont fixées par le déposant qui peut les modifier et reste seul habilité à délivrer des dérogations. Le déposant a retenu de les aligner sur la législation française en matière d'archives publiques. La communication des documents de moins de trente ans est soumise à une autorisation préalable, à l'exception de ceux qui auront été désignés par lui comme immédiatement consultables. Elle est libre pour les documents de plus de trente ans, à l'exception de ceux qui comportent des informations sur la vie de personnes physiques pour lesquels le délai est de cent ans.

Les documents sont réputés communicables après que le classement en a été effectué et que leur inventaire a été rendu public.

Le déposant conserve le droit à la libre communication de l'ensemble des documents.

**Article 6 :**

Toute reproduction (microfilms, photographies, photocopies) de documents, application informatique ou audiovisuelle est strictement soumise à l'accord du déposant.

Lorsque des reproductions sont réalisées par les Archives départementales ou sous leur autorité, avec l'accord du déposant, le Département conserve la propriété matérielle des ces reproductions. Il décide des tarifs correspondant en fonction d'un barème fixé par l'assemblée délibérante.

Le déposant reste seul habilité à gérer et exploiter les droits de propriété intellectuelle afférents aux documents iconographiques et sonores appartenant à ses fonds.

**Article 7 :**

Le déposant garde la pleine propriété des archives déposées. Il conserve la possibilité de reprendre tout ou partie des dépôts avec préavis de neuf mois et s'engage, dans ce cas, à autoriser le microfilmage des documents, s'il n'est pas déjà réalisé, par les Archives départementales avant toute opération de reprise.

**Article 8 :**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa notification par le Département au cocontractant. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de six mois.

**Article 9 :**

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 10 :**

Les parties s'engagent, en cas de litige né de l'exécution de la présente convention, à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant de saisir le juge compétent.

Fait à Bobigny, le 18 décembre 2003

Pour le Président du Conseil général  
par délégation la vice – présidente

Marie - Christine Labat

La Secrétaire nationale du PCF

Marie - George Buffet

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
SOURCES COMPLEMENTAIRES / INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES .....	5
REPertoire NUMERIQUE.....	8
<b>SOMMAIRE</b> .....	10
<b>TABLE DES SIGLES</b> .....	11
<b>308 J 1-15 POURSUITES ENGAGEES SUITE AUX EVENEMENTS DU 28 MAI 1952 (1952-1957)</b> .....	12
<b>308 J 16-17 AUTRES AFFAIRES (1950-1951)</b> .....	16
<b>308 J 18-22 DOCUMENTATION (1940-1953)</b> .....	17
<b>INDEX</b> .....	18
<b>ANNEXE</b> .....	20
<b>CONVENTION ENTRE LE PCF ET LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS</b> .....	22
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	24